Nature En Ville
Restaurer et valoriser la nature en ville

Marathon de la biodiversité : 42 km de haies ; 42 mares

Meilleure intercommunalité pour la biodiversité 2021

- **Organisme / institution en charge de la mise en œuvre** : Communauté de Communes Saône-Beaujolais
- **Services de la collectivité associés** : Développement Durable, ENS/NATURA 2000, Services techniques, Service communication
- **Budget** : 900 000€
- **Partenaires financiers** : Agences de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et Loire-Bretagne, Fonds pour l'arbre, Reforestaction
- **Partenaires techniques** : LPO-Rhône, Arthropologia, Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon, FNE-Rhône, Conservatoire des Espaces Naturels, Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais, Département du Rhône, Chambre d'agriculture du Rhône, Direction Départementale des Territoires.
- **Date de début du projet** : Janvier 2017
- **Date de fin** : Juin 2022

OBJECTIFS

La Communauté de Communes Saône-Beaujolais est un territoire avec de nombreux sites identifiés pour leurs intérêts écologiques (Natura 2000, ENS). 60% de l'espace est occupé par l'agriculture avec des situations contrastées (à l'ouest - territoire montagnard, au centre - culture traditionnelle de la vigne, à l'est - les prairies du Val de Saône). De part cette occupation du sol intense, le territoire présente de forts enjeux de restauration écologique de la trame turquoise.

Lancé en 2017, le Marathon de la Biodiversité a permis de recenser sur les 35 communes de l'intercommunalité, les haies et les mares existantes à proximité des cours d'eau et d'en dresser un premier état écologique. La mise en œuvre de l'action débutée en 2018 consiste à recréer les continuités écologiques en restaurant et en créant 42 kilomètres de haies et 42 mares dans les zones à enjeux pour la préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau.

L'enjeu du marathon de la biodiversité est donc double :

- 1. Localiser précisément les secteurs géographiques où la restauration de corridors écologiques de la trame turquoise est prioritaire ;
- 2. Engager la restauration de ces corridors par la collectivité en concertation avec les associations naturalistes, les chasseurs, la profession agricole, les communes et les habitants du territoire

MESURES MISES EN ŒUVRE

Méthodologie suivie :

- Concertation et collaboration avec les acteurs de la biodiversité et de l'eau pour définir le protocole d'intervention
- Définition de la méthodologie pour caractériser les haies et les mares existantes
- Cartographie de l'existant et de son état de conservation et des zones prioritaires d'intervention
- Définition des modalités d'accompagnement des porteurs de projet (formalisation de convention, de cahiers des charges, etc.)
- Mobilisation des porteurs de projet via des réunions publiques, la presse écrite, les consulaires, par courrier, via réseau comme celui des chasseurs, etc.)
- Mise en œuvre de l'action pilote : réalisation de chantiers de plantation de haies et/ou création de mares avec des prestataires ou de façon participative avec des écoles, des associations, des bénévoles.

Concernant plus particulièrement les mares, 351 mares ont été cartographiées dont 222 mares caractérisées sur site sur la base de 23 critères. 56 mares ont été identifiées comme à restaurer en priorité. Les propriétaires de ces mares ont été contactés afin d'obtenir leur accord pour la restauration (curage, faucardage, débroussaillage, mise en défend, etc.)

Pour les créations, la cartographie de l'ensemble des mares du périmètre d'étude a permis d'identifier les « lacunes » du réseau de mares, pour assurer la continuité entre les populations d'amphibiens. Si la disparition de plus de 50% des zones humides au cours du siècle dernier rend la création de mares pertinente sur la quasi-totalité des territoires, des zones d'intervention ont été priorisées. La zone d'étude a été découpée en mailles de 250 mètres de côté (distance moyenne de dispersion des cortèges d'amphibiens présents sur ce territoire). Pour chacune de ces mailles, le nombre de mares ainsi que le linéaire de haies qu'elles comprennent ont été calculés. Partant du principe que pour permettre le déplacement et les échanges entre populations d'amphibiens il faut a minima la présence d'un site de reproduction, et la présence de linéaires de haies, il a été défini comme zone prioritaire de réalisation de nouvelles mares, les mailles comprenant une seule mare et un linéaire de haies supérieures à 1000 mètres.

Sur ces zones prioritaires, les agriculteurs, particuliers ou collectivités bénéficiaient d'une visite de site et

d'un accompagnement technique et financier de la CCSB. Les travaux ont été réalisés en chantier participatif, avec des entreprises d'insertion et une Maison Familiale Rurale.

RÉSULTATS / IMPACTS POUR LA BIODIVERSITE

Le projet Marathon de la Biodiversité a permis de faire travailler conjointement les acteurs de l'environnement, de l'eau, de la chasse et de l'agriculture.

Au sein de la collectivité, la CCSB a travaillé en lien étroit avec ses communes membres et les autres services de la collectivité : service ENS/Natura 2000, syndicats d'eau potable, services techniques, etc. L'accompagnement technique et financier pour la mise en œuvre d'infrastructures agroécologiques a permis à certains agriculteurs de faire évoluer leurs pratiques et d'aller vers des pratiques alternatives.

Entre 2018 et 2021, ce sont 33km de haies qui ont été plantés, soit 196 haies, chez 57 porteurs de projet. Avec une moyenne de 10 à 30 essences différentes par haies selon les projets et 80% de plantations labellisées "végétal local".

Concernant les mares, sur la même période, 11 mares ont été restaurées et 20 mares créées dont 2 en chantier éco-volontaire.

Concernant les impacts attendus, les bénéfices pour la biodiversité des haies et des mares sont connus.

Les mares abritent un concentré de biodiversité. Or, ces milieux humides tendent à disparaître, c’est pourquoi l’enjeu de leur préservation et de la création de nouvelles mares est très important. Outre les amphibiens qui les fréquentent pour s’y réfugier ou pour pondre, de nombreuses autres espèces s’y reproduisent, telles que les libellules, les insectes aquatiques, etc. Ces zones sont également des lieux d’abreuvage, aussi bien pour le bétail que pour la faune sauvage. Des suivis annuels sont mis en place pour évaluer la colonisation des mares créées (2 passages par an). Les haies sont suivies les trois premières années afin de vérifier les taux de reprise et le bon entretien (désherbage, paillage, arrosage le cas échéant). L’impact de la haie sur la biodiversité sera évalué à plus long terme.

Coordonnées

Communauté de Communes Saône-Beaujolais

Liens utiles

www.capitale-biodiversite.fr
Pour en savoir plus

Contact

Florence DAMEVIN, cheffe de projet TEPos-PCAET

04 74 06 49 91

f.damevin@ccsb-saonebeaujolais.fr